



COMMUNE DE L'ESCALE 04160

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL En date du 20 janvier 2011

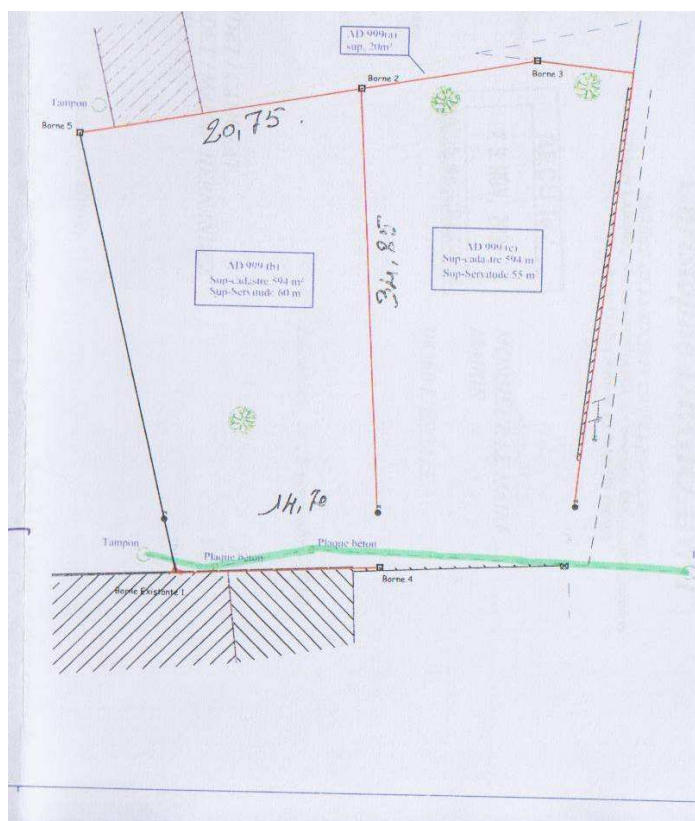
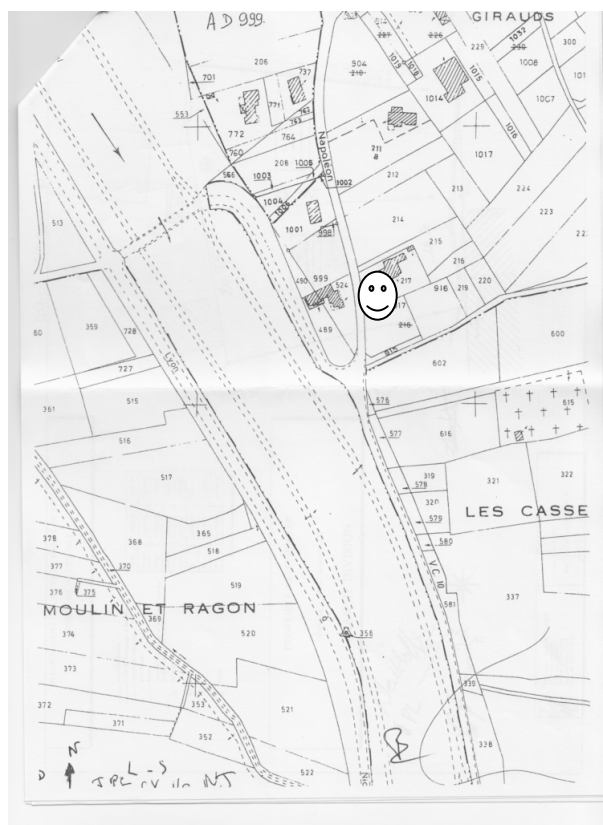
Présents : Mesdames et Messieurs Claude FIAERT, Myriam BONNABEL, Brigitte BOURG, Michel BROSCHE Alain COMBE, Brigitte FREJON, Jean-Yves GONNET, Nathalie MARTIN, , Serge PETRICOLA, Josiane RAYNE Gisèle SAUNIER, Jean-Marc TOURNIAIRE

Absents Excusés: Hélène MOURET **Pouvoirs :** Mme MOURET à M PETRICOLA Secrétaire de séance : Myriam BONNABEL

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 00, remercie les personnes présentes, fait donner lecture du compte-rendu de la séance du 16 novembre 2010 qui est approuvé par 13 voix. Madame Myriam BONNABEL est élue secrétaire de séance.

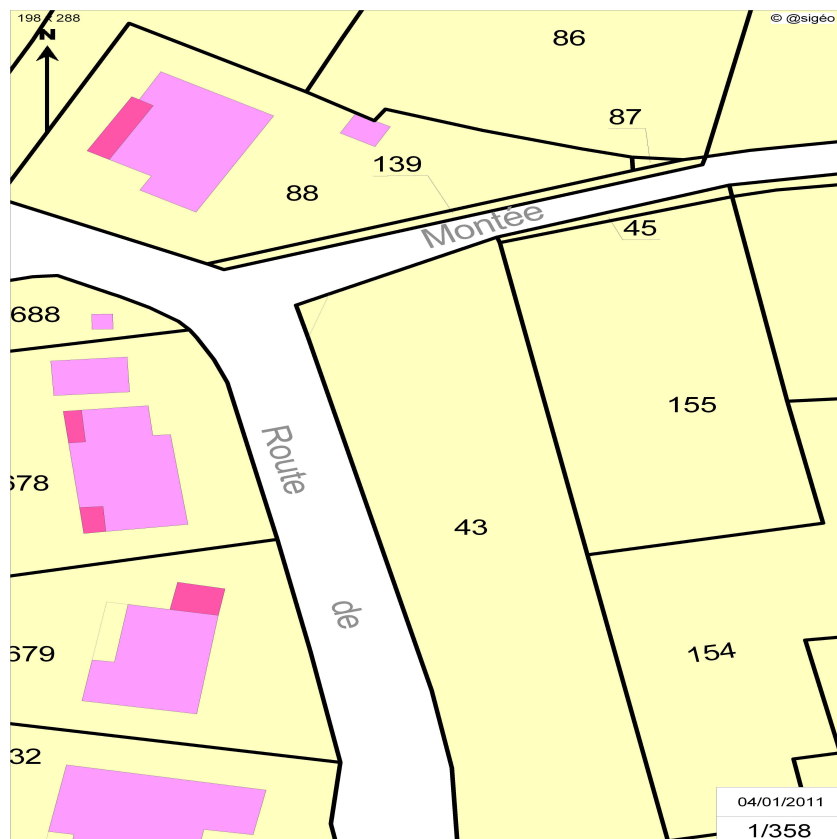
Acte Notarié pour Servitude de Passage de Canalisation Assainissement sur parcelle AD 999

Madame Jacqueline Neitthoffer a vendu des terrains lui appartenant. La commune avait instauré une servitude de passage pour la canalisation d'assainissement. Les terrains étant vendus et l'accès étant en indivision, il est nécessaire de signer une nouvelle servitude avec les propriétaires concernés. Les plans joints sont commentés par le Maire. Le conseil municipal adopte le projet par 13 voix.



Acte Notarié pour régularisation d'emprise des voies communales Route de la Pause, Montée des Bassins, sur une parcelle privée

L'intersection de la route de la pause et de la montée des bassins est implantée chez un particulier parcelle AN 43, il est nécessaire de procéder à la régularisation de cette situation. Les plans sont commentés. Le conseil municipal adopte le projet par 13 voix.



Convention d'accueil d'une stagiaire au service périscolaire

L'école va recevoir en mars 2011, une stagiaire. Cette personne devra compléter son temps par une présence au sein des services périscolaires. Il est donc nécessaire de signer une convention avec l'organisme de formation de cette stagiaire. Le conseil municipal adopte le projet par 13 voix.

Contrat d'assurance Villassur Groupama

La commune est couverte par un contrat multirisques dénommé « Villassur » chez Groupama. Ce contrat, à la demande de la commune fait l'objet d'une mise à jour, notamment en matière de surfaces de bâtiments et de valeur des biens matériels de type informatique ou bureautique. La commune déclare une valeur globale estimée des biens et non pas unitaire. Ce système permet d'être toujours à jour et facilite la gestion. Cependant, il nécessite la signature d'un nouveau contrat sans changement de tarif. Le conseil municipal adopte le projet par 13 voix.

Convention avec la commune de Volonne pour participation financière aux frais du CLSH intercommunal

Comme chaque année, nous allons organiser le centre de loisirs sans hébergement avec nos voisins de Volonne. Le mode de fonctionnement du contrat enfance jeunesse avec la CAF 04, oblige à mettre en œuvre un concours financier entre les deux communes qui doit être officialisé par une convention. Le conseil municipal adopte le projet par 13 voix.

Convention avec la commune de Château Arnoux pour mise à disposition de personnel pour le service de l'eau

Les deux communes collaborent en matière d'interventions sur les réseaux d'eau et d'assainissement. Le Maire propose de reconduire la mise à disposition des personnels voisins pour l'année 2011. Le conseil municipal adopte le projet par 13 voix.

Convention avec le Conseil Général pour prestations de services en vue d'analyses à la cantine municipale

Le laboratoire départemental intervient à la cantine pour analyser les repas servis par Lou Jas. Le Maire propose de reconduire cette convention pour l'année 2011. Le conseil municipal adopte le projet par 13 voix.

Prise en charge de frais de mission congrès AMF 2010

La réglementation comptable impose que le conseil municipal autorise la prise en charge des frais de représentation (inscription) pour le congrès des maires 2010. Le montant est de 180 euros. Le conseil municipal adopte le projet par 13 voix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 heures 34 .

Fait à L'ESCALE, le 20 janvier 2011.

AFFICHE À LA PORTE DE LA MAIRIE LE MEME JOUR. Les délibérations sont affichées à la porte de la mairie et les pièces qui y sont annexées sont consultables par le public aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie

Signature Secrétaire de Séance,

Le Maire Claude FIAERT

